

## PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral en date de ce jour est prescrite, à la demande de Saint-Malo Agglomération, une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme du projet d'aménagement de la ZAC des Fougerais à Saint-Malo;
- b la cessibilité des terrains à exproprier pour permettre la réalisation de ce projet.

Seront déposés à Saint-Malo Agglomération ainsi qu'à la Direction de l'Aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Saint-Malo pendant 33 jours consécutifs, (et consultables sur <a href="http://www.stmalo-agglomeration.fr/amenagement-de-la-zac-des-fougerais.html">http://www.stmalo-agglomeration.fr/amenagement-de-la-zac-des-fougerais.html</a>) du lundi 08 avril 2019 (9h) au vendredi 10 mai 2019 inclus (17h), les dossiers :

- de demande de déclaration d'utilité publique comprenant entre autre une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête ;
- d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire :

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consigner éventuellement sur le registre concerné ses observations et propositions sur le projet et sur les limites des biens à exproprier ou les adresser par écrit ou par voie électronique (zac.fougerais@stmalo-agglomeration.fr), impérativement avant la clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à Saint-Malo Agglomération 6 rue de la ville Jégu 35260 CANCALE.

Monsieur Gérard BESRET, commissaire enquêteur, recevra en personne les observations écrites ou orales du public :

Lieux	Jours et heures de permanence	Horaires d'ouverture et adresses
SMA	Le lundi 08 avril 2019 de 9h00 à 12h00 Le vendredi 10 mai 2019 de 14h00 à 17h00	Lundi à vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 6 rue de la ville Jégu 35260 CANCALE
Direction de l'Aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Saint- Malo		lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30  15 Chaussée Eric Tabarly 35400 Saint-Malo

A l'issue de l'enquête, dans le délai d'un mois, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à Saint-Malo Agglomération et à la mairie de Saint-Malo ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture.

RENNES, le 26 FEV. 2019

Pour la Préfèle, et par délégation, Le Secrétaire Général

Denis QLAGNON